

# Pour une écologie coopérative, une écologie des solutions !

## L'EMPLOI

- Développer la rénovation énergétique des logements, créatrice d'emplois locaux et durables.
- Un revenu de base pour toutes et tous.
- Une formation tout au long de la vie.
- La semaine de 32h.

## ÉCONOMISER

### L'ARGENT PUBLIC

Nous voulons optimiser les infrastructures existantes pour économiser l'argent public et coordonner les temps de la ville.

## LE PROJET D'AÉROPORT

### DE NOTRE DAME des LANDES

Nous sommes opposés aux projets inutiles et nuisibles, donc fermement opposés au projet d'aéroport à Notre Dame des Landes.

**Nous appellerons à voter NON** si le référendum controversé est maintenu.



## AGRICULTURE ET SANTÉ

Une agriculture des courtes distances, une agriculture bio sans utilisation de produits phytosanitaires doit permettre aux paysans de vivre décemment et de produire une alimentation de qualité. **Une agriculture saine, une santé préservée pour tous.**

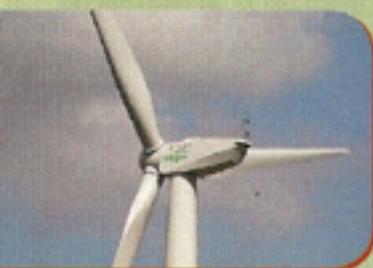


## MEILLEURE RÉPARTITION DES RICHESSES

Taxation de toutes les transactions financières et imposition des bénéfices des multinationales.

## RENDRE COMPTE et CO-DÉCIDER

Une commission citoyenne de circonscription, fondée sur le volontariat et représentative de la population, alimentera l'action du député. C'est elle qui décidera de la répartition de l'enveloppe parlementaire.



Jean-François Tallio et Judith Leray : « **Le député construit des lois simples, compréhensibles, au service de tous avec une attention particulière aux habitantes et habitants les plus modestes.** »

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Participation de l'État aux plans de mobilité des entreprises pour développer des mobilités actives et les transports en commun.
  - Des transports adaptés aux besoins des habitants dans et hors l'agglomération nantaise.
- Le climat n'attend pas.**



Jean-François TALLIO et Judith LERAY, candidats pour la 3<sup>e</sup> circonscription

## RENOUVELLEMENT

### DE LA CLASSE POLITIQUE

Nous sommes pour un mandat unique, avec une indexation de la rémunération du député sur ses présences à l'Assemblée ou dans les commissions.

